

Labellisation cœur de village de la société les Laboueurs

Yannick Raguin, président de la société de boule de fort les Laboueurs depuis 2009, a reçu, vendredi, Hubert Lafuente, président de la Fédération française de boule de fort (FFBDF), son secrétaire Jean-Claude Chauvat, ainsi que Danielle Lepage, maire déléguée de La Daguenière, afin de cosigner la convention de labellisation Société cœur de village.

L'objectif de ce label est de maintenir un lien social dans le village et d'y trouver un lieu de convivialité permettant de recevoir des groupes, soit pour des événements familiaux, soit par exemple des randonneurs cherchant un repli. Ce sera le cas dès le mois de janvier avec un groupe qui en a fait la demande.

Pour être en règle sur le plan administratif, la société qui intègre ce label doit le mentionner dans ses statuts et en informer la préfecture. C'est prévu à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale qui se déroulera le 15 janvier 2022.

Déclarée au *Journal officiel* en 1921, la société comprend actuelle-



De gauche à droite, Jean-Claude Chauvat, Danielle Lepage, Hubert Lafuente, Yannick Raguin, lors de la signature de la convention Société cœur de village.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

ment une soixantaine d'adhérents. **« Elle fait partie des 318 sociétés de boule de fort affiliées à la FFBDF et nous signons aujourd'hui le 28^e label. Le premier date du 19 octobre 2019 ; c'était à Montreuilsur-Loir »,** précise Jean-Claude Chauvat.

« Dans le territoire de Loire-Authion, les Laboueurs sont labellisés après deux autres sociétés, Les Groies, à Andard et le Centre à Cor-

né », ajoute le vice-président, Patrick Poppe.

Les prochaines manifestations programmées sont un challenge interne réservé aux sociétaires, la Coupe des as. Elle démarre traditionnellement le jour de l'assemblée générale et se termine le 5 février avec partage de la galette des Rois. Puis un autre temps fort sera celui du challenge Alain Hayer, du 4 février au 24 avril 2022.